



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET SUR
L'INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT
DES TRAVAUX DUR LE BD AMBROISE CROIZAT**
Arrêté de Police N° 37-2022 (ST) du 25 avril 2022

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande écrite formulée par la société ERT-TECHNOLOGIES
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
génie civil dans le cadre du déploiement du réseau SFR sur le Bd
Ambroise Croizat .

ARRETE

ARTICLE 1

Des travaux de génie civile dans le cadre du déploiement du réseau
SFR sur le Bd Ambroise Croizat seront réalisés le mardi 03 mai 2022
face au N° 561 du Bd Ambroise Croizat.

ARTICLE 2

Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée.

ARTICLE 3

**Par autorisation écrite du STAD, l'entreprise chargée des travaux
est autorisée à dévier de manière exceptionnelle la circulation sur
la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne A le temps des travaux. Les
véhicules de la société de transports de l'arrondissement de
Douai resteront prioritaires sur la voie TCSP.**

ARTICLE 4

La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.

ARTICLE 5

Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux

ARTICLE 6

La société ERT-TECHNOLOGIES exécutera les travaux et se chargera
de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 7

La société ERT-TECHNOLOGIES domiciliée 16 rue du Général Alain
de Boissieu 75 741 Paris
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

Fait à GUESNAIN, le 25 avril 2022

Le Maire,
Maryline LUCAS

